



Grenoble, le 14 novembre 2023

Le Département achète les nouveaux entrepôts de la Banque alimentaire de l'Isère

De manière volontariste, le Département achètera les nouveaux entrepôts logistiques de la Banque alimentaire de l'Isère (BAI) pour un montant d'environ 4,8 M€ TTC. A la recherche depuis de nombreuses années de locaux plus spacieux et plus adaptés à leur activité, l'association bénéficiera ainsi de bâtiments de 3500 m² à Fontaine. Le Département aux côtés des plus fragiles : ce n'est pas un vain mot !

Par ailleurs, dans un objectif cette fois de solidarité territoriale, le Département crée un nouveau dispositif d'un montant de 50 M€ pour soutenir les projets structurants des EPCI et les opérations « Action Cœur de Ville ».

Le Département engagé en faveur des solidarités

Chef de file des solidarités humaines, le Département a décidé, une nouvelle fois, d'aller au-delà de ses compétences obligatoires pour venir en aide aux populations les plus précaires. La Majorité départementale estime de son devoir de soutenir les associations qui luttent contre la précarité alimentaire, dans un contexte inflationniste, où les crises se succèdent.

Véritable tête de réseau en Isère, la Banque alimentaire collecte gratuitement 2 200 tonnes de denrées alimentaires pour les redistribuer sur tout le territoire à 95 associations et CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) partenaires, aidant ainsi chaque semaine 8 000 personnes en situation de précarité, ce qui représente 4,4 millions de repas dans l'année.

Dans la continuité des subventions de fonctionnement que verse le Département à la BAI chaque année, à hauteur de 100 000 euros, la collectivité a donc décidé de soutenir le projet de déménagement de l'association caritative à but humanitaire. Le site dispose de deux atouts importants : d'une part, des bâtiments à la fois plus grands, répondant aux critères de stockage de denrées alimentaires, d'autre part, une localisation dans l'agglomération grenobloise, avec une desserte favorable par les transports en commun et les axes routiers.

Le Département se porte ainsi acquéreur d'un ténement de 9000 m² à Fontaine, composé d'un bâtiment de stockage de 3000 m² et d'un bâtiment tertiaire de plus de 500 m², pour le mettre



à disposition de la BAI, pour un montant d'environ 4,8 M€ TTC. Cette dernière prendra à sa charge les travaux de rénovation pour adapter le bâtiment à son activité et les travaux de maintenance ultérieurs.

Un dispositif de soutien aux EPCI

Premier partenaire des communes et intercommunalités, le Département va créer un nouveau dispositif destiné à mieux accompagner les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les opérations « Action Cœur de Ville », d'un montant de 50 M€ sur la période 2024-2028. La volonté de la Majorité départementale est d'aller vers toujours plus d'équité territoriale.

En effet, les grands projets structurants pour les territoires sont de plus en plus portés par les 18 EPCI isérois (que sont, en Isère, la Métropole, les 3 Communautés d'agglomération et les 14 Communautés de communes). Le Département soutenait déjà, à hauteur de 25 M€ dans le cadre de la dotation territoriale, les communes et les EPCI. Il continuera de soutenir les communes avec la même enveloppe, en ajoutant ce nouveau dispositif dédié. Les villes labellisées « Action Cœur de Ville » pourront également candidater, étant donné qu'elles peinent actuellement à financer leurs projets structurants.

Le montant de l'aide sera défini au regard de chaque projet et de son plan de financement avec une prise en charge de 50 % maximum du montant de l'opération. La subvention sera plafonnée à 1 M€.

« La Banque alimentaire de l'Isère nous avait fait part depuis plusieurs années de sa recherche de nouveaux entrepôts logistiques, étant à l'étroit dans les bâtiments de Sassenage, devenus également un peu vieillissants. C'est pourquoi, lorsqu'ils nous ont alerté qu'ils avaient trouvés, nous avons immédiatement contacté le vendeur pour nous porter acquéreur. Cet investissement est élevé, mais il est essentiel de permettre à la Banque alimentaire de pouvoir développer et pérenniser son aide essentielle à près d'une centaine d'associations et partenaires, pour plus de 8000 personnes en situation de précarité alimentaire. Par cette décision politique forte, le Département est au rendez-vous des solidarités humaines, ça n'a pas de prix ! », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

« La Banque alimentaire de l'Isère permet l'approvisionnement des autres associations iséroises qui œuvrent dans le même domaine, en assurant la collecte, le tri et le stockage des denrées alimentaires fournies par les grandes surfaces et les producteurs agricoles. Elle signe des accords avec des industriels agro-alimentaires et des plateformes de grande distribution, en vue de collecter des produits sortis du circuit commercial. Les soutenir, c'est soutenir toutes les



associations d'aide alimentaire iséroises », précise Christophe Charles, Vice-président en charge de l'action sociale, de l'insertion et du logement.

« Garantir l'équité territoriale est un des principaux objectifs de la Majorité départementale depuis 2015, car c'est de cette manière que nous pouvons toujours plus augmenter l'attractivité et le dynamisme de notre beau territoire. C'est pourquoi, nous avons décidé de créer cette nouvelle enveloppe dédiée aux projets structurants des EPCI et des opérations « Action Cœur de Ville » d'un montant de 50 M€ d'ici à 2028. Dans un contexte inflationniste, d'augmentation des matières premières et des énergies, les EPCI ont besoin de soutien pour concrétiser les projets importants pour leur territoire. Par ce soutien inédit, le Département répond présent pour améliorer les conditions de vie des Isérois et l'accès à des équipements structurants », indique Sandrine Martin-Grand, Vice-présidente en charge de l'équité territoriale.



Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr